

Conditions générales de vente (CGV) et de réservation du Gîte du Chat Botté – SPA & Nature mise à jour au 01/01/2022

Siret n° 890 692 015 00013



Article 1 – Contrat : le contrat de location saisonnière établi est réservé à l'usage exclusif de la location et de l'hébergement dans le Gîte du Chat Botté – SPA & Nature situé au 14 IMPASSE DES GENETS – 57850 HASELBOURG, entre le/la locataire dans le sens légal du terme et M J-Philippe CHOLVIN et Mme Sophie RUFFENACH, désignés les propriétaires, la direction ou le propriétaires. En aucun cas nous aurions notre responsabilité engagée en cas d'utilisation de ses contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

Article 2 - Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire 100 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat de location signé ou approuvé. La réservation d'un séjour en ligne avec acceptation des conditions générales de vente et paiement du séjour vaut contrat de location.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 - Réalisation du dossier : Le nom, prénom, numéro de téléphone, lieu de résidence du locataire ainsi que l'âge de chaque locataire sera demandé avant l'arrivée par les propriétaires y compris l'âge des personnes mineurs.

L'âge des personnes mineurs est calculé par rapport à leur date d'anniversaire à la date de début du séjour. Un document officiel justifiant l'âge des enfants pourra être demandé au début du séjour. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ou d'un responsable légal majeur ne pourront être admis pour des raisons évidentes de sécurité (alerte météo, hospitalisation, graves intempéries, maladie...)

Moyens de paiement acceptés

- Virement bancaire : IBAN/RIB : FR76 1027 8055 4600 0203 4140 153
- Paiement en ligne sécurisé sur le site internet ou par une plateforme de réservation.

Il est impératif de mentionner la référence de votre réservation avec votre paiement.

Article 5 - Tarifs : Les tarifs dus figurant sur nos fiches de présentation, notre site internet ou sur les agences de réservations (Booking, Airbnb etc..) s'entendent détaillés et toutes taxes comprises, avec taxes de séjour (et sauf consommation excessive).

Article 6 - Taxes et contributions : Vous trouverez le montant de la taxe de séjour et autres taxes éventuelles relatives à votre hébergement dans la rubrique Tarifs (demander à la Direction)

Article 7- Capacités : Le nombre de personnes indiqué par logement dans nos tarifs et brochures correspond à l'occupation maximale autorisée compte tenue de l'équipement disponible. Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance. La direction se réserve le droit de vous refuser l'accès à l'hébergement si le nombre de personnes dépasse l'occupation maximale autorisée.

Article - 8 Déclaration de toute manifestation (anniversaire ou autres évènements privés) : Il est impératif de nous déclarer toute manifestation (anniversaires ou autres) avant votre arrivée en nous indiquant le nombre de personnes présentes et de respecter les consignes de sécurité et de tranquillité du lieu (baisse du volume sonore de la musique dès minuit) et de déclarer cette manifestation à votre propre assurance impérativement.

Article 9 - Modification de séjour : Toute modification de séjour demandée en termes de dates, de lieu, de durée, du nombre de personnes ou de composition familiale doit être validée par nos services. Elle pourra faire, le cas échéant, l'objet d'une facturation complémentaire. En cas d'évènements extérieurs indépendants de notre volonté, nous pourrions être amenés à modifier ou annuler votre séjour. Nous vous proposerons alors et selon disponibilités, un séjour équivalent avec dates ou hébergements différents. Si cette offre ne vous satisfaisait pas, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée. Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Article 10 - Absence de rétractation : Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 11– Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire, par courriel ou via le site de réservation en ligne.

11. a) annulation avant l'arrivée dans les lieux :

Le montant total et les frais de dossiers restent acquis au propriétaire pour tout séjour annulé plus de 7 jours avant l'arrivée. Pour tout séjour annulé dans les 7 jours précédant la date d'arrivée, interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable ou restera acquise aux propriétaires. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'interruption de séjour. De plus, si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte.

Article 12 - Annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

Article 13 - Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 14 - Règlement du solde : Le solde de la location est versé lors de la réservation ou avant l'entrée dans les lieux.

Article 15 - État des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux.

Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location.

Le montant des éventuels frais de ménage est établi lors de la réservation. Cette option est unique et obligatoire.

Article 16 - Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué et notifié lors de la réservation avant l'arrivée est demandé par le propriétaire.

Ce dépôt de garantie doit être fait en espèce, par paiement en ligne sécurisé sur le site internet ou en pré-autorisation bancaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué dans les sept jours francs qui suivent le départ des lieux, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées ou des biens manquants ou bien du forfait ménage supplémentaire dans le cas où le logement n'est pas rendu dans un état satisfaisant de propreté.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant, l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 17 - Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Les propriétaires ne pourront être tenus responsables en cas d'effraction et sanction pour tapage nocturne.

Article 18 - Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximale indiquée lors de la location. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 19 - Accueil des animaux : Ils ne sont pas admis dans nos locaux ni sur le domaine. La direction se réserve le droit de vous refuser l'accès à l'hébergement en cas de manquement à cette interdiction.

Article 20 – Assurances et objets de valeur : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques. Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les hébergements.

Article 21 Ménage :

Le nettoyage est à votre charge durant votre séjour. Du matériel de ménage est fourni à cet effet. Si vous souhaitez éviter les contraintes du dernier jour et partir l'esprit serein, un forfait ménage payant obligatoire vous est proposé (voir tarifs). A réserver obligatoirement avant votre séjour. Cependant, si votre logement est rendu dans un état de propreté et de rangement non satisfaisant, nous nous réservons le droit de vous facturer un forfait ménage supplémentaire sur appréciation des propriétaires et qui sera déduit du dépôt de garantie.

Article 22 Réclamations et litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors d'une location, doit être soumise aux 2 parties par courrier recommandé dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante : *Chez M et Mme CHOLVIN - RUFFENACH - Le Gîte du Chat Botté – 13 Impasse des Genets 57850 HASELBOURG*

En cas de problème technique, sur les équipements de loisirs (spa, piscine...), les propriétaires ne seraient être tenus responsables et aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de litige, seule la compétence du Tribunal de Metz est reconnue.

Article 23 WIFI : le wifi est gratuit et sécurisé. En cas de défaillance du fournisseur d'accès internet, ou pour une raison autre, les propriétaires ne pourront être tenus pour responsables et le locataire ne seront pas en droit d'exiger un remboursement de l'intégralité ou d'une partie du séjour.

Article 24 : Fumer – Il est interdit de fumer à l'intérieur du gîte. En cas de manquement à cette interdiction nous nous réservons le droit de vous facturer un forfait ménage supplémentaire sur appréciation des propriétaires et qui sera déduit du dépôt de garantie.

Article 26 Check in et Check out :

Avant votre arrivée : L'heure d'arrivée souhaitée est fixée entre 16 heures et 19 heures. Si vous ne pouvez respecter cet horaire, il est indispensable de prévenir en amont au **03.87.24.07.36** ou à **legiteduchatbotte@gmail.com** ou **via la plateforme utilisée lors de la réservation afin d'indiquer votre horaire d'arrivée prévisionnel.**

Avant votre départ : Le gîte doit être libéré entre 10h et 11h le jour de départ. Il vous est demandé de laisser l'endroit aussi propre que possible, d'éteindre tous les appareils électriques (Plaques de cuisson, radiateurs etc...) et de nous signaler les éventuels problèmes rencontrés lors du séjour. Le linge de lit, serviettes et peignoirs utilisés doivent être rangés dans le panier à linge indiqué lors de votre arrivée. Les ordures ménagères ainsi que le triage sélectif mis dans un sac déposé devant l'entrée. Les contenants en verres (selon place disponible) mis dans une borne à verre publique (La plus proche du gîte se trouve à environ 500m - sis ROUTE DE HELLERT)